

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2011 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2011 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, André Tousignant, Stanley Boucher, Michèle Thériault, Kevin Mackey et Michel Choquette sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

2011-10-191 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 6 septembre 2011
 - 3.2 Séance extraordinaire du 26 septembre 2011
- 4. 1^{ère} période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune
- 6. Information au conseil et correspondance**

Dépôt la liste de correspondance au 30 septembre 2011
- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Finances – Subventions :
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer
 - 7.1.2 Dépôt du rapport budgétaire comparatif au 30 septembre 2011
 - 7.2 Autres comités :
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
 - 8.1 Résolutions à adopter :
 - 8.1.1 Entente de service avec la ville de Cookshire-Eaton
 - 8.1.2 Nom de rue – développement du Verger chemin Galipeau
 - 8.1.3 Nom de rue – développement de Sébastien Loubier
 - 8.1.4 Révision budgétaire 2011 – O.M.H.
 - 8.1.5 Formation code d'éthique employés municipaux – directeur général
 - 8.1.6 Résolution Recyc-Québec pour l'année 2010
 - 8.1.7 Acceptation budget 2012 – Régie sanitaire des Hameaux
 - 8.1.8 Contribution financière – projet relié aux monts Stoke
 - 8.1.9 Travaux extra pour le projet – biodisques et poste Blouin
 - 8.1.10 Offre de services – système de dosage d'alun aux étangs et mesure du niveau d'eau au réservoir d'eau potable
 - 8.1.11 Offre de services de Gestion conseil ImpliQual
 - 8.1.12 Jour du Souvenir à East Angus le 29 octobre 2011
 - 8.1.13 Acceptation premier bordereau de paiement – travaux réfection des chemins
 - 8.1.14 Achat d'une remorque pour les travaux publics
- 9. Adoption des règlements**
 - 9.1 Règlement no. 549 - déterminer la limite de vitesse sur le réseau routier municipal
 - 9.2 Règlement no. 548 - règlement d'emprunt de 425,000 \$ (PIQM)

10. Avis de motion à donner

Aucun

11. Varia affaires nouvelles

Ajout : 11.1 Réduction de vitesse sur la Route 112 – Demande au MTQ

12. 2^e période de questions

13. Levée de la séance ordinaire

14. Prochaine séance ordinaire : Lundi le 7 novembre 2011 à 19 h 30

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 soit approuvé et adopté tel que déposé avec le retrait du point 9.1 et l'ajout du point 11.1 – Demande au MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2011-10-192 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2011 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.2

2011-10-193 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2011 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2011 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS : 19 H 40

Madame Lise Bégin: Demande au Conseil d'appuyer la demande de réduire la vitesse sur la route 112 de l'autre côté du pont, côté est jusqu'au Poulet du Pont Couvert 6150 route 112. Elle dépose une lettre d'appui de monsieur André Rochon.

Madame la mairesse donne une réponse à madame Bégin suite à une discussion téléphonique qu'elle a eue avec monsieur Bourque du M.T.Q.

Monsieur Jacques Gourde: Concernant le travail des employés municipaux et mentionne qu'il y a un énorme trou sur le chemin Galipeau.

Monsieur Paul-Émile Laliberté: Mentionne qu'il y a une borne fontaine en face de chez lui sur la route 112 avant le cimetière, qui est dans le fossé, il demande si on va installer la borne fontaine plus haute pour qu'elle soit plus facile d'entretien.

Monsieur Jacques Nadeau: Concernant le 34.\$ de la taxe supplémentaire pour la mise à niveau du réseau.

Madame Pierrette Hardy: Demande quel est le montant du revenu de la coupe de bois.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 13.

6.
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :
Aucune liste déposée pour le mois de septembre 2011.

7.1.1
2011-10-194 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du **30 septembre 2011** au montant de **301,743.23 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER :

Le directeur général dépose le rapport budgétaire comparatif au 30 septembre 2011.

7.2
RAPPORT DES COMITÉS :

Madame la mairesse Nathalie Bresse :

- Mentionne que l'entreprise va s'occuper d'indemniser les résidents qui ont eu des dégâts d'eau lors de l'orage à la fin août;
- Le tournoi de golf avec la S.Q. a été payé par la S.Q. et non la municipalité;
- Le site internet est presque prêt et il est très bien;
- La MRC a déposé les rapports financiers de l'année 2010 et elle explique le déficit de la MRC;
- Informe que le tonnage de recyclage a diminué entre l'année 2008 et 2010.

Madame Diane Talbot :

- Informe les citoyens que les tarifs pour le transport en commun ont été changés;
- Donne un compte rendu de la Chambre de commerce et des finances de la municipalité.

Monsieur André Tousignant : Donne des informations sur le rapport de la SQ qui sera produit à tous les deux mois.

Monsieur Stanley Boucher :

- Donne un compte rendu du comité de la route 112, de la bibliothèque et de l'O.M.H.
- Fait un retour sur le colloque Ville et Village en santé;
- Donne des informations sur le salon des artisans qui aura lieu le 13 novembre 2011 au Centre multifonctionnel et sur le prochain brunch des Chevaliers de Colomb le 6 novembre 2011.

Madame Michèle Thériault :

- Donne un compte rendu du journal communautaire et du dossier des nouveaux arrivants;
- Donne un compte rendu des travaux à la voirie.

Monsieur Kevin Mackey :

- Une rencontre du comité des loisirs est prévue le 10 octobre prochain pour débiter les préparatifs pour le prochain carnaval et finaliser la planification du Salon des artisans;
- Demande aux citoyens qui veulent s'impliquer à Nez-Rouge de donner leur nom.

Monsieur Michel Choquette :

- Explique les retards concernant les travaux sur nos routes;
- Informe que vendredi le 7 octobre aura lieu une première rencontre pour la relance du comité de préservation des monts Stoke;
- Met de la pression pour que l'article 59 soit bonifié pour les terres en zonage agricole;
- Informe qu'à la prochaine rencontre du comité sur l'environnement il sera question du nombre de cueillettes des matières résiduelles.

8.1.1

2011-10-195 ENTENTE DE SERVICE AVEC LA VILLE DE COOKSHIRE-EATON :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton a un besoin temporaire pour leur service d'inspecteur municipal (congé de maladie);

CONSIDÉRANT QUE nous avons un inspecteur qui travaille seulement 20 heures semaine;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de fournir les services d'un inspecteur municipal à la Ville de Cookshire-Eaton et que le salaire, les bénéfices marginaux et les frais administratifs soient facturés à la Ville de Cookshire – Eaton à la fin de chaque mois, selon l'entente qui sera signée par les deux directeurs Daniel St-Onge et Martin Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2011-10-196 NOM DE RUE – DÉVELOPPEMENT DU VERGER CHEMIN GALIPEAU :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Provost a terminé la première phase pour la construction de la rue dans le développement du Verger;

CONSIDÉRANT QU' il désire donner un nom à la rue soit « rue du Verger »;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le nom « rue du Verger » et que la demande soit transmise à la Commission de la toponymie du Québec pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2011-10-197 NOM DE RUE – DÉVELOPPEMENT DE SÉBASTIEN LOUBIER :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Loubier désire donner un nom à la rue de son développement le long de la rue Desruisseaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le nom « rue Alfred-Loubier » et que la demande soit transmise à la Commission de la toponymie du Québec pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4
2011-10-198 **RÉVISION BUDGÉTAIRE 2011 – O.M.H. :**

CONSIDÉRANT QU' un budget révisé a été déposé par la Société d'habitation du Québec le 9 août 2011 et qu'il requiert l'acceptation de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont augmentées de 1729. \$ et que la part de la Municipalité est augmentée de 173. \$ pour l'établir à 7,151. \$ pour l'année 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le budget révisé pour l'année 2011 ainsi que la part du déficit pour l'année 2011 au montant de 7,151. \$.

Poste budgétaire : 02-690-00-963

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5
2011-10-199 **FORMATION CODE D'ÉTHIQUE EMPLOYÉS MUNICIPAUX – DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

CONSIDÉRANT QUE durant l'année 2012 la Municipalité aura l'obligation d'adopter un code d'éthique pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ce sera le directeur général qui aura la responsabilité de l'élaboration du code d'éthique, de le mettre en place et de voir à son application, il a donc l'obligation de suivre une formation pour lui donner les outils nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur Daniel St-Onge, directeur général assiste à une formation le 2 novembre 2011 à Drummondville et que les frais d'inscription au montant de 148.10 \$ taxes incluses et les frais de déplacement soient payés par la Municipalité.

Poste budgétaire : 02-130-00-454

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6
2011-10-200 **RÉSOLUTION RECYC-QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2010 :**

CONSIDÉRANT QUE nous devons produire la demande de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette période est sous la juridiction de la Régie sanitaire des Hameaux dont nous sommes membres et que cette dernière est fondée de pouvoir dans ce dossier, nous lui déléguons notre

compétence pour tout ce qui est de la collecte et du transport des matières recyclables et des ordures;

CONSIDÉRANT QUE la Régie sanitaire des Hameaux a assumé tous les frais de collecte et de transport durant cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à Recyc-Québec que la compensation à verser, dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 soit versée directement à la Régie inter municipale sanitaire des Hameaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2011-10-201 **ACCEPTATION BUDGET 2012 – RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX :**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a accepté son budget pour l'année 2012 avec : des revenus de 1, 333,849 \$ et des dépenses de 1, 333,849 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce budget représente une diminution de 76, 586 \$ dans les revenus et les dépenses comparativement au budget de l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE pour la municipalité d'Ascot Corner, ce budget représente une augmentation de 970 \$ de sa quote-part, ce qui correspond à l'augmentation du nombre d'unité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le budget pour l'année 2012 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux tel que déposé avec des revenus de 1, 333,849 \$ et des dépenses de 1, 333,849 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2011-10-202 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PROJET RELIÉ AUX MONTS STOKE :**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de conservation du boisé de Johnville a pris en charge le dossier de conservation des monts Stoke;

CONSIDÉRANT QU' il demande une contribution financière aux municipalités participantes à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait prévu une somme de 2,000 \$ au budget 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser la somme de 2,000 \$ comme contribution financière à la Corporation de conservation du boisé de Johnville pour le dossier de conservation des monts Stoke.

Poste budgétaire : 02-622-00-411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9
2011-10-203 **TRAVAUX EXTRA POUR LE PROJET – BIODISQUES ET POSTE BLOUIN :**

CONSIDÉRANT QUE depuis le début des travaux de réfection aux biodisques et poste de pompage Blouin il y a eu 7 demandes d'extra au projet initial :

- Remplacement du lecteur de niveau de boue par un lecteur portatif 2550. \$;
- Ajout d'un drain de fondation autour du réservoir de boue 3545.30 \$;
- Ajout d'un ponceau rue Blouin et remplacement de la tête du regard 8838.50 \$;
- Prolongement du fil de télémétrie au Poste de pompage Blouin 1503.70 \$;
- Extras associés au réservoir coulé en place 5636.40 \$;
- Goulotte, support, porte déversoir conduite inox décanteur 7695.30 \$;
- Ajustement du trop-plein au Poste de pompage Blouin 481.80 \$.

- Pour un total de 25,151 \$ plus taxes.

CONSIDÉRANT QUE malgré ces demandes d'extra nous sommes toujours à l'intérieur du budget approuvé par le ministère des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE la part de la municipalité représente 15 % de ce montant soit 3,772.65 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les extras mentionnés pour un montant total de 25,151 \$ plus taxes et que la part de la municipalité représente 3,772.65 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-031

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10
2011-10-204 **OFFRE DE SERVICES – SYSTÈME DE DOSAGE D'ALUN AUX ÉTANGS ET MESURE DU NIVEAU D'EAU AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE :**

CONSIDÉRANT QUE le montant maximal alloué pour la mise aux normes des biodisques et la remise à neuf du poste de pompage du programme de subvention du MAMROT n'est pas atteint et des travaux supplémentaires peuvent être réalisés sur les infrastructures d'eau potable et des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'appel d'offres et que les travaux seront donnés en extra à l'entrepreneur général réalisant les travaux actuels du programme de subvention;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services des consultants SM est pour :

1) Modification au système de dosage d'alun aux étangs

- Plans et devis des modifications pour un réservoir de stockage avec agitateur et pompe doseuse;
- Demande d'autorisation au MDDEP;
- Suivi auprès du MAMROT;
- Suivi auprès de la municipalité pour l'attribution du contrat;

- Surveillance des travaux;
- Plans tels que construits et attestation de conformité des travaux au MDDEP.

2) Mesure du niveau au réservoir d'eau potable

- Plans et devis des modifications;
- Mise à jour du dossier avec le MDDEP;
- Suivi auprès du MAMROT;
- Suivi auprès de la municipalité pour l'attribution du contrat
- surveillance des travaux;
- Plans et devis tels que construit et lettre de conformité au MDDEP.

Pour un coût total de \$ 7,800 plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services des consultants SM pour la réalisation des travaux mentionnés pour un montant total de 7,800 \$ plus taxes et que la part de la municipalité représente 1,170 \$ plus taxes.

La conseillère Michèle Thériault se retire pour ce point – conflit d'intérêt.

Poste budgétaire : 03-310-00-031

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2011-10-205 OFFRE DE SERVICES – GESTION CONSEIL IMPLIQUAL :

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'administration municipale est d'améliorer l'efficacité des activités dans les services de la municipalité par de la formation ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser cet objectif nous devons recourir à une aide extérieure spécialisée;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une offre de services à la firme de Gestion conseil ImpliQual et que celle-ci sera répartie sur une période entre octobre 2011 à mai 2013 pour une somme totale de 9,412 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services telle que déposée par la firme conseil ImpliQual pour un montant de 9,412 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-160-00-412

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2011-10-206 JOUR DU SOUVENIR À EAST ANGUS LE 29 OCTOBRE 2011 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu l'invitation pour le jour du Souvenir qui aura lieu le 29 octobre 2011 à East Angus;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'invitation et que madame la mairesse

Nathalie Bresse soit déléguée afin de représenter la municipalité et que les frais encourus (couronne de fleurs, souper et déplacement) pour un maximum de 100. \$ soient payés par la Municipalité.

Poste budgétaire : 02-110-00-310

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2011-10-207 ACCEPTATION DU PREMIER BORDEREAU DE PAIEMENT – TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un premier bordereau de paiement pour la réfection des rues et des chemins :

- chemin Biron 273, 109.18 \$
- chemin de la rivière 300, 052.60 \$
- différentes rue 163, 323.76 \$
- taxes applicables 102, 555.61 \$
- **Total : 839, 041.15 \$**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser le premier bordereau de paiement au montant de 839, 041.15 \$ à l'entreprise Talon SEBEQ.

Poste budgétaire : 03-310-00-038

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2011-10-208 ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LES TRAVAUX PUBLICS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de faire l'acquisition d'une remorque pour le département des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des prix à deux fournisseurs :

- Les remorques Laroche 6,332 \$ plus taxes
- Remorques Kerr 8,000 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE la remorque Kerr est plus longue, 20 pieds au lieu de 18 pieds, **QUE** la capacité de charge est supérieure, **QUE** les côtés sont plus haut et la garantie est de 5 ans au lieu d'un an, etc. ...

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte d'acheter la remorque du fournisseur Kerr pour un montant de 8,000 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : fonds de roulement, remboursable sur 4 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

RÈGLEMENT NUMÉRO 549 - DÉTERMINER LA LIMITE DE VITESSE SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL :

Retiré.

2011-10-209

9.2

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER

**RÈGLEMENT NUMÉRO 548
RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 425,000 \$
POUR LA MISE AUX NORMES DES
BIODIQUES ET DU POSTE DE POMPAGE
BLOUIN**

Règlement numéro 548 décrétant une dépense de 500,000 \$ taxes nettes et un emprunt de 425,000 \$ pour la mise aux normes des biodisques et du poste de pompage Blouin;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2011 à 19 h 30;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte le règlement d'emprunt no. 548 au montant de 425,000 \$ pour la mise aux normes des biodisques et du poste de pompage Blouin;

Le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le Conseil est autorisé à exécuter les travaux de mise aux normes des biodisques et du poste de pompage Blouin selon les plans et devis préparés par la firme les Consultants SM, portant le numéro F0910006-002 en date du 17-03-2011 et le contrat qui a été octroyé à l'entreprise M. Toulouse Inc. au montant de 295,667.47 \$ taxes nettes lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A »;

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 500,000 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 425,000 \$ sur une période de 20 ans.

Toujours aux fins d'acquitter les dépenses prévues, le conseil municipal affecte la somme de 75,000 \$ en provenance du fonds général.

ARTICLE 4

La Municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant à chaque année la subvention du programme des infrastructures PIQM au montant de 425,000 \$ confirmée par la lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire M. Laurent Lessard.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport

avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Adopté.

DANIEL ST-ONGE

DIRECTEUR GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE

11.

VARIA AFFAIRES NOUVELLES

Ajout du point 11.1

11.1

2011-10-210 RÉDUCTION DE VITESSE SUR LA ROUTE 112 – DEMANDE AU MTQ :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner demande au ministère des Transports du Québec (MTQ), une réduction de la vitesse sur la Route 112 en direction est jusqu'à l'intersection du chemin Talbot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

12.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS (21 h 13)

Monsieur Jacques Gourde: Concernant le pourcentage de retenue pour le point 8.1.13 – Travaux de réfection des chemins.

Monsieur Yvon Bilodeau: Concernant d'autres explications sur le déficit de la MRC.

Madame Pierrette Hardy: Concernant le projet Sentinelle.

Madame Maryse Labonté:

- Concernant l'article 59;
- Concernant la possibilité d'inscrire les dates des séances du conseil municipal sur le site internet.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 33.

2011-10-211 ^{13.} **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : Lundi le 7 novembre 2011 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE